Informations de base

1995/2208(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations entre l'Union européenne/Cuba **Subject** 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes **Zone géographique** Cuba	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	NEWENS Arthur Stanley (PSE)	06/06/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	KREISSL-DÖRFLER Wolfgang (V)	07/09/1995
DEVE Développement et coopération	SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio (PPE)	17/10/1995

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0306	Résumé
18/09/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/11/1995	Vote en commission		Résumé
29/11/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0312/1995	
17/01/1996	Débat en plénière		Résumé
18/01/1996	Fin de la procédure au Parlement		

05/02/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2208(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/06853

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0312/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0005	29/11/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0013/1996 JO C 032 05.02.1996, p. 0070-0085	18/01/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0306	28/06/1995	Résumé

Relations entre l'Union européenne/Cuba

1995/2208(COS) - 28/06/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : donner un premier éclairage sur les relations existant entre l'Union européenne et Cuba en portant la réflexion sur la situation économique et politique dans ce pays et en évaluant les possibilités de mise sur pied d'un dialogue UE/Cuba. -CONTENU : La présente communication expose pourquoi une transition pacifique et réussie de Cuba vers l'économie de marché et le pluralisme politique passe nécessairement par la création d'un nouvel ancrage international et régional de ce pays ainsi que le rôle-moteur, par son poids spécifique, que pourrait jouer l'Union européenne dans une telle perspective. .Situation économique et politique : Des évolutions sont intervenues à Cuba depuis 1989, suite à la disparition du COMECON. Des réformes économiques ont déjà été adoptées et d'autres ont été annoncées (notamment en matière agricole, d'investissements étrangers, de petits indépendants et de restructuration des entreprises). En matière de respect des droits de l'homme, Cuba est encore éloigné des critères démocratiques européens mais la situation semble évoluer favorablement depuis la mise en place d'une mission d'information sur les prisonniers d'opinion et la consécutive libération de Sebastian Arcos. .En ce qui concerne les relations qui lient l'Union et ce pays, Cuba est actuellement le seul pays d'Amérique latine avec lequel la Communauté n'a pas conclu d'accord de coopération. Cependant le commerce entre les parties est libre (ce pays bénéficie du SPG) et des relations diplomatiques existent par la voie des ambassadeurs de 11 Etats membres résidant à Cuba et d'un chef de la délégation de la Commission résidant au Mexique. Le Parlement européen a, pour sa part, défini sa position vis-à-vis de ce pays, par 2 résolutions (en 1993 par la condamnation de la loi Torricelli destinée à renforcer l'embargo et 1994 par une résolution sur la crise des "balseros", invitant la Communauté à entamer des négociations en vue d'un accord de coopération). En ce qui concerne l'action spécifique communautaire : des aides humanitaires régulières sont organisées ainsi que des actions ponctuelles visant à appuyer les réformes engagées depuis 1993 (aide humanitaire aux personnes les plus vulnérables de la population cubaine, programmes de formation de chefs d'entreprises cubains) faisant passer le montant de la coopération de 500.000 Ecus en 1994 à 5 Mécus en 1995. .La communication fait également le point sur les caractéristiques des relations de Cuba avec les Etats-Unis. Ces relations bien que toujours tendues, évoluent lentement et de manière controversée. L'embargo ne facilite pas une évolution rapide de Cuba alors que le commerce entre ces 2 Etats faciliteraient sans doute la transition du régime. La Commission

attire tout particulièrement l'attention sur le fait que tout durcissement de la situation serait fatale à Cuba (notamment le projet de loi Helms-Burton) alors que l'administration Clinton semble, pour sa part, favorable à une politique plus nuancée. .En ce qui concerne les futures relations CE/Cuba, la Commission estime que l'Union est la plus à même de lancer une initiative d'accompagnement des réformes dans ce pays et pourrait lancer, en accord avec les partenaires voisins de ce pays, un dialogue susceptible d'entraîner d'autres pays tels que le Mexique. Ce dialogue prendrait la forme de consultations avec lesinterlocuteurs cubains, compte tenu des réformes économiques et institutionnelles en cours et porterait à la fois sur les réformes et sur le développement de la société civile, les garanties d'élargissement de l'initiative privée et des libertés individuelles ainsi que sur la conception de la relation future UE/Cuba et sur la forme qu'il faudra lui donner. En conclusion, la Commission pourrait entamer, si le Conseil en est d'accord, des conversations exploratoires en vue d'identifier le cadre à donner aux relations futures UE/Cuba.

Relations entre l'Union européenne/Cuba

1995/2208(COS) - 18/01/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Stanley NEWENS (PSE, RU) sur les relations entre l'Union et Cuba, le Parlement européen se félicite, tout d'abord de la communication de la Commission à condition que celle-ci débouche sur un réel dialogue avec Cuba et l'établissement d'un cadre contractuel compatible avec la doctrine de l'Union en matière de coopération, de respect des droits de l'homme et de démocratie. Il estime que si l'Union européenne peut aider Cuba par la relance du dialogue, Cuba doit compléter son ouverture économique par l'ouverture politique, qui doit déboucher sur la tenue d'élections libres. Le Parlement juge que le dialogue est en effet "le moyen le plus efficace d'encourager l'évolution" de Cuba vers la réalisation de changements politiques et économiques qui permettront au pays de s'intégrer totalement dans la communauté internationale. Pour appuyer le processus de démocratisation à Cuba, à tous les niveaux, le Parlement propose: - d'accroître l'aide humanitaire et alimentaire (dans toute la mesure du possible par le canal des ONG émanant de la société civile cubaine) ainsi que tous les projets qui soutiennent les réformes en cours; - de porter une attention spéciale au développement de la société civile cubaine en soutenant le travail des ONG et en favorisant leurs contacts internationaux; - de régulariser le statut juridique des ONG"qui travaillent à Cuba en vue d'améliorer l'efficacité de leurs activités; - de demander aux Etats membres d'étudier les mesures visant à réduire ou à remettre la dette de Cuba envers eux; - de demander à la Commission de fournir une assistance technique à Cuba pour introduire de nouvelles mesures institutionnelles et structurelles. Mais il faut également que d'autres actions internationales soient entreprises. D'où la demande adressée aux autorités des Etats-Unis de lever totalement l'embargo économique contre Cuba. En outre, Les USA ne devraient pas sanctionner les entreprises qui commercent avec Cuba. Si la volonté du Parlement européen de voir l'Union contribuer à une amélioration de la situation à Cuba est claire, les parlementaires souhaitent aussi que Cuba s'engage de manière décisive sur la voie de la réforme démocratique: - Cuba doit prendre des mesures décisives pour engager la démocratisation de son système politique en commençant par la reconsidération de tous ses prisonniers d'opinion; - la réforme du code pénal cubain doit être entreprise; - Cuba doit reconnaître les droits des travailleurs cubains à exercer le droit de grève, à créer des syndicats indépendants età traiter directement avec les employeurs; - il faut garantir le droit des entreprises européennes à établir des relations commerciales, à réaliser des opérations à Cuba avec des partenaires cubains; - l'égalité de traitement des entrepreneurs cubains et des étrangers en matière de personnel doit être garantie. Il souligne également la nécessité d'accueillir favorablement la demande du Centre d'études européennes de La Havane d'obtenir le statut de "Centre de documentation européenne" en collaboration avec l'IRELA.